morges
VILLE DE MORGES

**RAPPORT
DE LA COMMISSION
AU CONSEIL COMMUNAL**

N° 22/11.23

PRÉAVIS N° 22/6.23

RAPPORT-PRÉAVIS : RÉPONSE AU POSTULAT DU GROUPE DES VERT·E·S, « POUR UNE STRATÉGIE EFFICIENTE DES PARKINGS À MORGES » ET AU POSTULAT DU GROUPE PLR, « DE LA VERDURE À LA PLACE DES VOITURES : PRIVILÉGIONS LE PARKING EN SOUTERRAIN À MORGES » ET DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 180'000.00 POUR DOTER LE PARKING DU PARC DES SPORTS ET LES PLACES DE STATIONNEMENT SITUÉES DANS LE BOURG HISTORIQUE D'UN SYSTÈME DE DÉTECTION DE PLACES LIBRES

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La commission composée de sept membres chargée de l'étude de l'objet cité en titre s'est réunie le lundi 21 août 2023. Elle était composée de Mesdames Sandra IMHOF ZRIOUI et Floriane WYSS (présidente-rapporteuse), ainsi que de Messieurs Matthias BLUME, Clément BOURGEOIS, Pascal DE BENOIT, Marc LAMBRIGGER et Jean-Bernard THULER. La commission remercie chaleureusement Madame la Syndique Mélanie WYSS, en charge du dicastère « administration, mobilité et ressources humaines », M. Hippolyte BATAILLARD, chargé de projets en mobilité et M. Matthieu PLAWECKI, ingénieur en mobilité pour leurs explications détaillées et les réponses données aux nombreuses questions de la commission.

2 PRÉSENTATION DU RAPPORT-PRÉAVIS

Ce rapport-préavis poursuit les objectifs du Plan directeur communal des mobilités (PDCom), adopté par le Conseil communal et approuvé par le Conseil d'État. Il vise également à répondre, d'une part, au postulat du groupe des Vert·e·s qui demande à la Municipalité « d'étudier toutes les mesures possibles à mettre en place pour décourager le flux incessant des voitures à la recherche d'une place de parc en surface et encourager la redirection rapide de ces voitures vers les parkings existants » et, d'autre part, au postulat du groupe PLR « De la verdure à la place des voitures […] » qui demande, quant à lui, à la Municipalité d'étudier l'opportunité de construire un parking souterrain à Morges, mais aussi de repenser la durée et le tarif de stationnement et d'installer un système d'information global sur les parkings.

Deux aspects principaux sont traités par le présent rapport-préavis, à savoir d'une part la mise à jour de la tarification des places de stationnement et d'autre part, l'amélioration de la signalisation des places libres au sein de chaque parking via l'installation d'un système global d'information des possibilités de stationnement. Le premier point étant de compétence municipale conformément à l'article 65 du Règlement de police, il est uniquement exposé dans ledit rapport-préavis mais ne fait pas l'objet d'un vote au Conseil communal. Quant au second, il sera soumis à l'organe législatif communal.

S'agissant de la tarification, douze régimes de stationnement différents étaient en vigueur jusqu'en fin septembre 2023. Cette différence de prix entre les places de stationnement engendre immanquablement un certain trafic de recherche de places qui crée un engorgement et des

bouchons, en particulier aux heures de pointe. C'est donc pour contribuer à résoudre cette problématique qu'une mise à jour de la tarification dans le sens d'une simplification, clarification et harmonisation des régimes de stationnement a été prévue. Le nouveau concept est entré en vigueur au 1er octobre 2023, respectivement le lundi 2 octobre puisque le 1er était un dimanche. Cette mise à jour repose sur une identification faite dans le cadre d'un état des lieux exhaustif du stationnement à Morges qui a permis de recenser le nombre exact de places disponibles sur le territoire morgien. Une étude du tissu commerçant a également servi de base à cette mise à jour. La nouvelle politique de stationnement vise concrètement à dissuader le trafic de recherche de place, à dissuader les pendulaires de stationner en centre-ville et dans les quartiers d'habitations, à encourager à se diriger directement dans les parkings en ouvrage, à proposer un concept de stationnement pour les places au centre-ville qui permet une meilleure expérience pour les visiteur·euses, à harmoniser les différents régimes de stationnement et à encourager, lorsque cela est possible, le report modal vers d'autres moyens de déplacement.

Quant à l'amélioration de la signalisation des places libres au sein de chaque parking via l'installation d'un système global d'information des possibilités de stationnement, la Municipalité propose au Conseil communal dans le présent rapport-préavis de profiter des futurs panneaux de la Gestion Coordonnée du trafic d'Agglomération (GCTA) afin d'y diffuser des informations, notamment sur les capacités d'accueil des parkings. Selon le Canton, ces panneaux devraient pouvoir être déployés courant 2024. C'est cette solution que la Municipalité a donc privilégié afin de limiter les coûts de déploiement et la pollution visuelle. Dans l'objectif d'inclure le parking du Parc des Sports et le stationnement dans le Bourg historique, qui sont très fréquentés, dans un système d'information global, plusieurs pistes ont été envisagées. Des capteurs pourraient être posés sur chaque place de parc mais ce système est particulièrement onéreux (environ CHF 250'000.- pour le parking du Parc des Sports uniquement). Une autre possibilité, qui a été choisie par la Municipalité, est l'installation de caméras qui, grâce à un logiciel, détectent si une voiture est stationnée sur une place ou non. Un décompte du nombre de place libre peut ainsi être effectué. Cette seconde option se monterait à CHF 180'000.00 qui couvriraient les frais d'installation, d'achat de caméras et du logiciel, l'achat et la pose de panneaux dynamiques à l'entrée du parking du Parc des Sports, ainsi que la production de statistiques. Des frais annuels se monteraient ensuite à CHF 2'800.00. C'est cette solution qui est soumise au Conseil communal.

3 DISCUSSIONS

Comme mentionné plus haut, la tarification des places de stationnement étant de la compétence de la Municipalité, le Conseil communal n'aura pas à se positionner sur ce point. En revanche, cet aspect a malgré tout été discuté en commission puisqu'il contribue à répondre aux deux postulats précités. La commission a fait bon accueil à la volonté municipale de simplifier, de clarifier et d'harmoniser les régimes de tarification. Cela devrait contribuer à répondre aux principaux défis d'une Ville en matière de mobilité, soit éviter les allées et venues incessantes à la recherche de place menant à une surcharge du trafic au centre-ville. La qualité de vie devrait ainsi être améliorée.

Quant à l'amélioration de la signalisation des places libres au sein de chaque parking via l'installation d'un système global d'information des possibilités de stationnement, la commission est convaincue que cette proposition va dans la bonne direction et qu'elle devrait effectivement permettre de limiter les flux à la recherche de place et avoir ainsi une incidence positive sur le nombre de km parcourus par voiture. Par ailleurs, la question a été posée de savoir s'il était envisagé de faire figurer l'information des places libres sur l'application mobile de la Ville. Une interface sera effectivement conçue.

En outre, persuadés qu'un parking sous les quais pourrait, lui aussi, contribuer à limiter la surcharge de trafic causée par les allées et venues à la recherche de place et rendre à la population un peu d'espace pouvant être aménagé avec de la verdure par exemple, plusieurs commissaires

ont fait part de leurs regrets quant à l'abandon de ce projet par la Municipalité. Il a été indiqué à la commission que ce projet avait été abandonné à cause de la complexité de la réalisation qui, du coup, semblait compromise. Il a également été mentionné que la Municipalité planche actuellement sur d'autres localisations plus favorables à un parking souterrain et qu'une présentation au Conseil communal des résultats des études menées est prévue pour 2024.

4 CONCLUSION

En conclusion, la commission est d'avis que le présent rapport-préavis répond aux deux postulats concernés et se réjouit de l'implémentation du nouveau système de comptage des places ainsi que de l'amélioration de l'information qui en découlera. La commission espère que ces nouveautés permettront effectivement d'atteindre l'objectif principal visé, à savoir une diminution de la charge de trafic et de la saturation inhérente afin d'améliorer la qualité de vie dans notre Ville.

Plusieurs membres de la commission attendent toutefois de la Municipalité qu'elle mette tout en œuvre pour faire avancer le projet de parking souterrain mentionné dans le postulat PLR afin que Morges puisse enfin bénéficier d'une telle installation de stationnement afin que la circulation s'en voie ainsi désengorgée et la qualité de vie améliorée.

C'est à l'unanimité que les membres de la commission recommandent d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du présent rapport-préavis ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 180'000.00 pour doter le parking du Parc des Sports et les places situées dans le Bourg historique d'un système de détection de places libres ;
3. de dire que le montant de CHF 180'000.00 TTC sera amorti en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 36'000.00 TTC par année à porter en compte dès le début d'utilisation de l'immobilisation ;
4. de dire qu'il est ainsi répondu au postulat du groupe des Vert·e· « Pour une stratégie efficiente des parkings à Morges » et au postulat du groupe PLR « De la verdure à la place des voitures : privilégions le parking en souterrain à Morges ».

au nom de la commission,
la présidente-rapporteuse

Floriane Wyss

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 8 novembre 2023.